

PROCES VERBAL

Bien vacant sans maître Succession POURRE de plus de 30 ans Rue de la Clarté Saint Martin Boulogne

Biens concernés :

14 rue de la Clarté cadastré BO 202

22 rue de la Clarté cadastré BO 201

24 rue de la Clarté cadastré BO 200

26 rue de la Clarté cadastré BO 199 et 16 rue de la Clarté (dépendance)

Dernier propriétaire connu :

POURRE Louis Léon Albert - Né le 21/01/1856 à Cucq - Décédé le 17/03/1941 à Dannes - Veuf de MONBAILLARD Pauline décédée le 12/10/1922 - un fils POURRE-MONBAILLARD Albert décédé le 16/05/1923.

Taxe foncière payée par l'étude en charge de la succession Me MEESMAECKER,
Notaire à Boulogne sur Mer

Rapportons les faits suivants :

Il s'agit d'une succession ouverte depuis plus de trente années puisque Monsieur POURRE héritier de ces biens est décédé en 1941.

Quatre maisons situées rue de la Clarté sur la commune de Saint Martin Boulogne font partie de la succession.

Sur ces quatre biens, deux sont depuis toujours occupés par des personnes âgées, aux ressources très modestes. Le notaire en charge de la succession, Maître MEESMAECKER, prévoit l'entretien courant de ces biens et perçoit en contrepartie un peu moins de 200 € par mois et par locataire à titre de compensation, loyer.

Les deux autres maisons sont très délabrées, à l'état d'abandon et peuvent présenter des nuisances pour le voisinage. Elles nécessitent d'importants travaux.

Localisation générale :



1. 14 rue de la Clarté - logement vacant



Fiche de la parcelle 62758 BO 202

Parcelle										
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
ST MARTIN BOULOGNE (62758)		BO	0202	P00068	01/01/1970		0014	RUE CLARTE	0190	378 m²

Propriétaires							
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
Propriétaire	MBK6HF	M POURRE LOUIS		0007	CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU	62200	BOULOGNE SUR MER

Locaux																
Fiche	C part	N° lot	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Entrée	Etage	N° de local	N° Invariant	C nat loc	C oval	Propriétaire (s) du local	Numérateur	Dénominateur	Date acte
			0014	RUE CLARTE	0190	A	01	00	01001	627580425171	Maison (MA)	C	M POURRE LOUIS			01/01/1970

Subdivisions								
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sols (S)			378 m²	M POURRE LOUIS	7 CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU 62200 BOULOGNE SUR MER

Zonages

Informations Zonages (à titre indicatif)

Zonage Axe Terrestre Bruyant ATB : () (378 m² / 100.0 %)

Aléa Risque Moyen (Moyen) (378 m² / 100.0 %)

zone PLU : UC (UCd-R) (378 m² / 100.0 %)

Dossiers ADS

Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle

GEO Cadastre - Fiche de la parcelle 62758 BO 202



copyright Business Geographic

2. 22 rue de la Clarté - logement occupé par Mme MAILLARD bail verbal depuis toujours – loyer mensuel de 187 €





Fiche de la parcelle 62758 BO 201

Parcelle																
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance						
ST MARTIN BOULOGNE (62758)		BO	0201	P00068	01/01/1970		0022	RUE CLARTE	0190	442 m²						
Propriétaires																
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète			Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune							
Propriétaire	MBK6HF	M POURRE LOUIS				0007	CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU	62200	BOULOGNE SUR MER							
Locaux																
Fiche	C part	N° lot	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Entrée	Etage	N° de local	N° invariants	C nat loc	C eval	Propriétaire (s) du local	Numérateur	Dénominateur	Date acte
			0022	RUE CLARTE	0190	A	01	00	01001	627580425170	Maison (MA)	C	M POURRE LOUIS			01/01/1970
Subdivisions																
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture			Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire						
	A		Sols (S)					442 m²	M POURRE LOUIS	7 CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU 62200 BOULOGNE SUR MER						
Zonages																
Informations Zonages (à titre indicatif)																
Zonage Axe Terrestre Bruyant : ATB . () (442 m² / 100 0 %)																
Alea Risque Moyen : (Moyen) (442 m² / 100 0 %)																
zone PLU : UC (UCd-II) (442 m² / 100 0 %)																
Dossiers ADS																
Aucun dossier ADS																
Localisation de la parcelle																



copyright Business Geografic

3. 24 rue de la Clarté - logement vacant





Fiche de la parcelle 62758 BO 200

Parcelle										
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
ST MARTIN BOULOGNE (62758)	BO		0200	P00088	01/01/1970		0024	RUE CLARTE	0190	182 m²

Propriétaires										
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cadif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune			
Propriétaire	MBK6HF	M POURRE LOUIS		0007	CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU	62200	BOULOGNE SUR MER			

Locaux																
Fiche	C part	N° lot	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Entrée	Etage	N° de local	N° invariant	C nat loc	C eval	Propriétaire (s) du local	Numérateur	Dénominateur	Date acte
			0024	RUE CLARTE	0190	A	01	00	01001	627580425169	Maison C (MA)	C	M POURRE LOUIS			01/01/1970

Subdivisions								
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sols (S)			182 m²	M POURRE LOUIS	7 CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU 62200 BOULOGNE SUR MER

Informations Zonages (à titre indicatif)
 Zonage Axe Terrestre Bruyant . ATB : 0) (182 m² / 100 0 %)
 Ales Risque Moyen (Moyen) (182 m² / 100 0 %)
 zone PLU : UC (ACd-II) (182 m² / 100 0 %)

Zonages

Dossiers ADS
 Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle



4. 16 et 26 rue de la Clarté occupé par M. SAVEANT bail verbal du 01.10.1984
- loyer mensuel de 188 €



Fiche de la parcelle 62758 BO 199

Parcelle																
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance						
ST MARTIN BOULOGNE (62758)		BO	0199	P00086	01/01/1970		0028	RUE CLARTE	0190	159 m²						
Propriétaires																
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète		Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune								
Propriétaire	MBK6HF	M POURRE LOUIS			0007	CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU	62200	BOULOGNE SUR MER								
Locaux																
Fiche	C part	N° fol	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Entrée	Etage	N° de local	N° invariant	C nat loc	C eval	Propriétaire (s) du local	Numérateur	Dénominateur	Date acte
			0016	RUE CLARTE	0190	A	01	00	01001	627580425167	Dépendance C bâté isolée (DE)	C	M POURRE LOUIS			01/01/11
			0026	RUE CLARTE	0190	A	02	00	01001	627580425168	Maison (MA)	C	M POURRE LOUIS			01/01/11
Subdivisions																
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture		Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire							
	A		Sols (S)				159 m²	M POURRE LOUIS	7 CHEZ ME VANDENBROUCQUE BD DAUNOU 62200 BOULOGNE SUR MER							
Zonages																
Informations Zonages (à titre indicatif)																
Zonage Axe Terrestre Bruyant ATB (159 m² / 100 0 %)																
Alee Risque Moyen : (Moyen) (159 m² / 100 0 %)																
zone PLU : UC (UCd-II) (159 m² / 100 0 %)																

le la parcelle 62758 BO 199

Dossiers ADS
Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle



Rappel de la procédure :

Définition d'un bien sans maître : « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui*

- *soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,*
- *soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ce sont donc des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans, sans héritiers ou laissant des héritiers ayant refusé la succession.*

Vu l'article 713 du Code Civil, modifié par la loi ALUR n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui précise que « les biens sans maître appartiennent aux communes sur le territoire de laquelle ils sont situés » ;

Vu les articles L1123-1 à 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui stipulent que sont considérés sans maître "les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté" ;

Vu l'article 174 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), modernisant le régime applicable aux biens sans maître par son article 152 ;

Par délibération en date du 28/02/2023, rendue exécutoire le 03/03/2023, le Conseil Municipal a décidé d'incorporer ces 4 maisons dans le domaine privé communal. L'acte sera établi en l'étude de Maître MEESMAECKER, Bd Daunou à Boulogne sur Mer.

Saint Martin Boulogne, le 8 mars 2023



Raphaël JULES
Maire

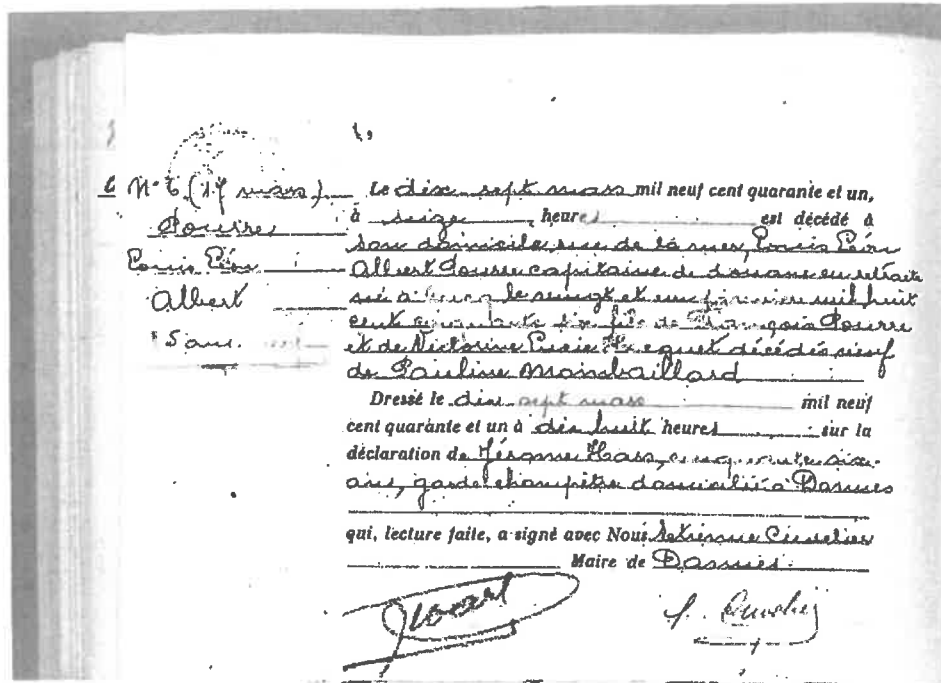
CORRESPONDANCES

Etat Civil

Notaire

Services Fiscaux

Acte de Décès de M. POURRE Louis



VU - COLLATIONNÉ
 ET CONFORME A L'ORIGINAL
 QUI NOUS A ÉTÉ REPRÉSENTÉ
 DONNÉS LE 13 Janvier 1943
 LE MAIRE,
 par délégué,

[Stamp: MAIRIE DE PASSAIS]

Correspondance du 06/03/2015 avec le Service des Domaines –
Engagement procédure Biens Vacants sans Maître



Lille, le 6 mars 2015

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Martin-Boulogne
313 route de St Omer – BP 912
62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
NORD-PAS-DE-CALAIS ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
Division du Domaine
#2, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70889
59033 LILLE CEDEX
TÉLÉPHONE : 03 20 62 42 42
MÉL. : pole-gpp.lille@dgif.finances.gouv.fr

POUR VOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Martine RUCKEBUSCH
Téléphone : 03 20 62 80 39
Réf : succession POURRE Louis

Objet : demande de renseignement - parcelle BO 202 – 14 rue Saint Clarté
V/REF : CB/EL/JJL/JLF/IR – Service technique

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier, je tiens à vous informer que le service des domaines n'a pas été nommé par le Tribunal de Grande Instance pour gérer la succession de Monsieur POURRE Louis.

Le service gère les biens dépendant de succession vacante (absence d'héritiers ou renonciation à succession) suite à décision du Tribunal de Grande Instance (art 811 et suiv. du Code Civil – rédaction antérieure).

Aux termes de l'article L1123-1 (1) du code général de la propriété des personnes publiques ; « sont considérés comme biens sans maître, les biens dont les propriétaires sont décédés depuis plus de trente ans ». Si tel est le cas, vos services peuvent engager la procédure des biens vacants et sans maître.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional des Finances Publiques
Et par délégation
Le contrôleur principal
Martine RUCKEBUSCH

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

nommant Maître VANDENBROUCQUE pour représenter la succession POURRE

28 NOVEMBRE 1957
-i-i-i-i-i-i-i-i-

ORDONNANCE du 28 NOVEMBRE
1957

-i-i-i-i-i-i-i-i-

APPAIRE : POURRE-MONBAILLARD

-i-i-i-i-i-i-i-i-

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS.

Le Président a rendu l'ordonnance dont la teneur suit :

-i-i-i-i-i-i-i-i-

-i-i-i-i-i-i-i-i-

ORDONNANCE

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt huit NOVEMBRE,

Nous DELLENY, Président du Tribunal Civil de Première Instance de BOULOGNE SUR MER, élargi en notre Cabinet au Palais de Justice de la dite ville, assisté de Me WAELENS Greffier,

Vu la requête jointe de M. Le Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, Circonscription de BOULOGNE SUR MER, les pièces à l'appui,

Vu l'article 66 de la loi du vingt huit OCTOBRE Mil neuf cent quarant-six, sur les dommages de guerre,

Nousons Me VANDENBROUCQUE, Notaire à BOULOGNE SUR MER, en qualité de représentant provisoire de l'Indivision POURRE MONBAILLARD, à Saint MARTIN-BOULOGNE,

1^o) se faire remettre par M. POURRE-MONBAILLARD, le montant des avances perçues par lui à ce jour, et non employées à la reconstruction du bien en cause ;

2^o) faire procéder à la reconstruction effective du bien sinistré.

Fait à BOULOGNE SUR MER, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures.

-i-i-i-i-i-i-i-i-

-i-i-i-i-i-i-i-i-

EN CONSEQUENCE,

LA REPUBLIQUE FRANCAISE, mande et ordonne,

A tous Huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution,

Aux Procureurs Généraux, et aux Procureurs de la République, Française, près les Tribunaux de Première Instance d'y tenir la main,

A tous Commandants et aux Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis,

En foi de quoi le présente grosse a été délivrée par le Greffier dudit Tribunal soussigné.

